Délibération n°2026/10/55

VILLE DE DAMPMART (77)

Accusé de réception en préfecture
077-217701556-20261023-20261055-DE
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres composant le Conseil : 27
Présents : 20
Votants : 23

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2026
****

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - APPROBATION DU RAPPORT DE CHARGES DE LA CLECT DU 15 SEPTEMBRE 2026

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux octobre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 16 octobre 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Pierre ROGGE
	Aude ZAFOUR, Adjointe	Céline DRAHON
	Jacques POTTIER, Adjoint	Fabien MARTINEAU
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Martine MARCHAND
	Pierre CHOFFARDET, Adjoint	David GENTIEN
	Naïma AHMED-AMMAR, conseillère déléguée	Catherine HINARD-PESCHI
	Jean-Pierre PRIEUR	Marcel BEAUDARD
	Alice VIALARD	Christine FALKOWSKI
	Kevin FAVRET	Adrien DEVIC
	Catherine MILLOT	Fréderic DENEUCHATEL
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Françoise DARRAS pouvoir Aude ZAFOUR	
	Guy DARRAS pouvoir Laurent DELPECH	
	Najat BROEDERS pouvoir Jacques POTTIER	
ABSENTS EXCUSÉS :	Michel PIRIS	Lionel BOQUILLON
	Myriam CHMELEFF	Marie PLEGON

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Madame Aude ZAFOUR ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Délibération n°2026/10/55

Accusé de réception en préfecture
077-217701556-20261023-20261055-DE
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026

INTERCOMMUNALITÉ – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - APPROBATION DU RAPPORT DE CHARGES DE LA CLECT DU 15 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-5,

VU le Code des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification de la coopération intercommunale et notamment son article 86,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

VU l'avis préalable favorable unanime de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées lors de la séance du 15 septembre 2026.

VU la délibération n°2026/125 du Conseil communautaire du 28 septembre 2026 portant approbation à l'unanimité du rapport de la CLECT du 15 septembre 2026.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges en date du 15 septembre 2026 tel que joint en annexe**.**

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNE APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 23 octobre 2026 de la publication
le 23 octobre 2026 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1982.

Le Maire

Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH